Pour la Presse le 23/06/23

Est-ce que nous sommes satisfaits ?

Oui bien sûr, mais nous ne le serons totalement que lorsque la construction du crématorium sera faite. Comme dit le proverbe «  chat échaudé craint l’eau froide », et nous avons tellement été déçus à de multiples reprises que nous sommes méfiants.

Cela fait en effet 43 ans que notre association se bat pour qu’il y ait un crématorium en Hte Loire. C’est en 1980 que nous déposions les statuts de l’association en Préfecture. Mais ce n’est qu’en 2007 que la communauté d’agglomération du Puy adoptait le principe de la création et de la gestion d’un crématorium. Il y a donc 16 ans que de multiples projets tombent à l’eau parce qu’un tel ou un tel s’y oppose. Le plus souvent en prétendant , par ignorance, qu’un crématorium pollue, comme à St-Hostien où nous avons même entendu l’un des opposants oser déclarer, je cite : » que par vent du midi, la pollution qui stagnerait au dessus de St-Hostien pourrai même remonter jusqu’au Pertuis. »

A ce propos, je voudrais essayer de désamorcer de possibles critiques sur St-Christophe. Avec les normes actuelles en France et les techniques obligatoires de nos jours, un crématorium pollue moins que la cheminée d’un particulier. Pour les convaincre totalement je prendrai 2 exemples :

* Tout d’abord le crématorium du Père Lachaise dans le 20 ème arrondissement de Paris qui fait plus de 6000 crémations par an et qui n’empêche pas les parisiens de dormir.
* 2ème exemple le crématorium de Capdenac dans l’Aveyron que nous sommes allés visiter et que nous ne trouvions pas parce que nous ne pouvions imaginer qu’il était entouré de lotissements dont certains se sont construits postérieurement au crématorium.

Croyez-vous que tous les voisins de tous les crématoriums de France et de Navarre soient tous fous à lier ??

 Ceci dit nous sommes satisfaits du projet de construction de St-Christophe qui nous parait avoir beaucoup des qualités requises :

* Facilité d’accès à côté de la RN 102
* Peu ou pas de voisins immédiats
* Proximité de l’agglomération du Puy ( ce qui devrait permettre à une majorité de parents et amis de pouvoir se déplacer plus facilement pour assister la famille en deuil.)
* Le délégataire retenu est une société qui a la compétence requise et l’habitude de ces créations.
* Enfin le délai d’attente des familles devrait être considérablement réduit, facilitant le deuil des familles.

En conclusion, nous souhaitons bon vent à ce projet et nous croisons les doigts pour qu’enfin il puisse parvenir à son terme le plus rapidement possible.